

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/10

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 9

Votants : 9

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE
Le VINGT-CINQ MARS**

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 18/03/2024

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANÇOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole

Secrétaire : Hervé ALIX

Délibération publiée le 26/03/2024

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire propose à son Conseil de délibérer sur le taux des taxes d'imposition pour 2024.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition pour 2024, comme suit :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **7,53 %**
- Taxe foncière (Bâti) : **27,88 %**
- Taxe foncière (Non bâti) : **35.99 %**

Fait à JARNOSSE, le 25 mars 2024

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD



Le Secrétaire de séance,
Hervé ALIX

